

Formation - Emploi des Jeunes - Subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal est invité à autoriser le versement des subventions suivantes :

* 25 630 F au Centre Information Jeunesse pour solde de la subvention 1989 (aide au fonctionnement courant). Un premier versement de 26 000 F a déjà été effectué.

* 64 200 F à l'ACEREP pour solde de la subvention 1989 à l'Atelier Pédagogique Personnalisé (APP Lieu Ressources), conformément à la convention du 16 février 1987. Un premier versement de 149 800 F a déjà été effectué.

* 200 000 F au Groupement d'intérêt Économique «Point + Entreprises», pour mener à bien les missions qui lui sont confiées par la Ville, conformément à la convention du 1^{er} décembre 1988.

Sur avis favorable de la 14^{ème} Commission, le Conseil Municipal est invité à statuer.

En cas d'accord, le montant de la dépense, qui s'élève à 289 830 F, sera prélevé au chapitre 961.0/657.30250 du budget primitif de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.